

Date de dépôt: 30 août 2004

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une rue des Savoises véritablement piétonne

Rapport de M. Jean-Marc Odier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour une rue des Savoises « piétonne » et non « résidentielle » comme le prévoit la Ville de Genève. Tel est l'objet de la pétition déposée par les Amis de la Maison des Associations (ALMA).

C'est lors de ses séances des 3 novembre 2003 et 8 mars 2004 que la commission des pétitions a étudié la pétition 1446 sous la dynamique présidence de M. Olivier Vaucher, assisté de M^{me} Stéphanie Downing en charge des procès-verbaux.

Audition des pétitionnaires, MM. Giovanni Chicherio, Florian Irminger, Régis De Battista

Bordées d'habitations, de commerces, de restaurants et de la Maison des Associations, la rue des Savoises est devenue dangereuse par la vitesse excessive des véhicules qui l'empruntent pour éviter le carrefour de la place du Cirque. Sur les 4000 véhicules circulant chaque jour dans cette rue, la Ville a constaté des vitesses de 80km/h.

Durant trois mois de l'été 2003, dans le cadre du projet « Les Yeux de la Ville », la rue était aménagée en rue résidentielle à la satisfaction d'une quasi totalité des riverains. C'est durant cette période que s'est déroulée la récolte de signature en vue de demander la fermeture complète à la circulation de la rue.

Dans un courrier du 17 octobre 2003, M. Robert Cramer, président du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, se déclarait favorable à une inversion du sens de circulation. Bien que les pétitionnaires estiment que cette solution les satisferait à 90%, ils expriment leur volonté de maintenir la pétition qui demande la fermeture de la rue.

Au sujet de la disparition des places de parkings engendrée par une fermeture de la rue en zone piétonne, les pétitionnaires estiment qu'il ne manque pas de places de parking dans cette zone, que la Maison des Associations dispose d'un parking et qu'il n'y a pas d'opposition dans le quartier à l'idée de supprimer des places.

Travaux, discussion et vote

A travers le courrier de M. Robert Cramer, la position du département, et de fait celle de l'Office des transports, est connue. Elle consiste à inverser le sens de circulation.

La même pétition ayant été déposée parallèlement auprès de la Ville, la commission juge irrationnel de procéder aux mêmes travaux que le Conseil municipal. La commission suspend l'étude de la pétition dans l'attente que la Ville se prononce.

Lors de sa séance du 8 mars 2004, la commission prend connaissance de l'avis favorable de la Ville pour la fermeture de la rue.

Au sein de notre commission, les différents groupes représentant l'avis de minorité propose un renvoi au Conseil d'Etat pour les raisons suivantes :

La Ville est favorable à la fermeture,

Le problème du manque de place de parking est un faux problème,

La fermeture de la rue va complètement dans le sens de la politique de leurs partis.

La population supportera mieux le bruit de l'animation des terrasses, que l'actuelle pollution et bruit des automobiles.

Le manque de places de parking est un réel problème

Les détenteurs de macarons, dont le 95% d'entre eux habite la Ville, reprochent à l'Etat de délivrer plus de macarons que le domaine public ne dispose de places de parking. Contrairement à l'avis de la minorité, il y a donc bien un problème, et la fermeture de la rue contribuerait à l'accentuer et à renforcer la critique des habitants à l'égard de ce système.

Incohérence

La Maison des Associations, occupant le bâtiment du quotidien disparu « La Suisse », dispose de parkings privés sur le côté cour. On ne peut s'empêcher de trouver particulièrement audacieuse une demande d'aménagement supprimant des places de parking pour les habitants, lorsque l'on bénéficie du privilège de disposer de parkings privés. Il est louable pour cette association de promouvoir les conditions propices au développement d'une vie sociale de quartier, mais on peut se demander si pour ce faire, la démarche ne gagnerait pas en cohérence en renonçant à ses propres places de stationnement pour en faire profiter les habitants.

D'ailleurs, on peut se poser la question si les détenteurs de macaron qui ont soutenu la pétition ne devraient pas, eux aussi, renoncer à leur droit au macaron.

Rappel de la politique du stationnement

Il faut rappeler que le macaron autorisant de déroger à la durée de parcage est un système instauré par notre Conseil. Ce système repose sur une logique qui permet de mettre en place une politique du stationnement mais, plus largement, une politique d'accessibilité dans des zones particulièrement chargées. L'espace de parcage au centre-ville n'étant pas indéfiniment extensible, la logique est de favoriser le parcage pour les habitants et les clients des commerces au détriment des pendulaires. Il faut comprendre par ce terme les automobilistes n'utilisant leur véhicule que pour se rendre à leur travail. Ceux-ci sont incités à se parquer en périphérie dans des parking relais desservis par les transports publics. Les recettes « Macarons » sont versées à la Fondation des parkings afin de financer la construction et l'exploitation des parkings P+R et habitants.

Il faut noter qu'à ce jour, malheureusement, ces recettes ne permettent pas de couvrir les charges de la Fondation.

Cette politique du stationnement agit en critère de sélection de l'accessibilité au centre-ville et devrait permettre de réduire, ou du moins contenir, la circulation aux heures de pointes des début et fin de périodes de travail du jour.

Absence de vue d'ensemble

Que l'on ne se méprenne pas, la qualité démocratique de la démarche des Amis de la Maison des Associations n'est pas mise en question, mais est-elle pour autant représentative ? Est-elle le reflet de l'intérêt général ou seulement celui des riverains ? En matière de circulation, chaque immeuble de la ville, chaque habitation de ce canton pourrait effectuer une démarche semblable, car chacun est favorable à moins d'inconvénient sous ses fenêtres.

Pourquoi et sur quelles bases la Ville, puis l'OTC pourrait être favorable aux riverains de la rue des Savoises plutôt qu'à ceux de la rue du Diorama, ou ceux de la rue Goetz-Monin ?

Dans un « canton ville » tel Genève, la planification des espaces de stationnement répond à un intérêt général plus large que seul celui de la Ville. Si l'on veut pouvoir mettre en œuvre une politique du stationnement incitant les travailleurs en ville venant de l'extérieur à laisser leur véhicule en périphérie, les zones macarons doivent bel et bien exister et fonctionner. Cette politique ne peut être menée que par les efforts conjoints de la Ville et du canton, et plutôt que de réduire constamment par ci, par là, des places de parkings, il est nécessaire de se déterminer sur une vue d'ensemble.

Si la politique du stationnement agit sur Genève au sens large, les effets de réduction du trafic pendulaire bénéficie en priorité à la Ville qui ne participe pas au financement des constructions de parkings relais (P+R), et ne contribue pas plus aux transports publics. Pourtant l'intérêt général de Genève au sens large mérite bien de tels efforts financiers du canton, mais ce même intérêt général mérite également que l'on se détermine sur un plan d'ensemble.

La position du département

L'inversion du sens de circulation proposée par M. Robert Cramer, chef du DIAE, donne satisfaction à 90% aux pétitionnaires. Il s'agit d'une solution raisonnable contrecarrant les problèmes principaux à savoir la vitesse et le transit de « raccourci », sans restreindre plus qu'il ne faut le parcage. Refuser cette solution et vouloir à tout prix la fermeture de la rue, tient plus d'une idéologie extrême et mal réfléchi à laquelle on ne peut souscrire.

Pourquoi pas une rue résidentielle ?

Une autre solution consisterait à aménager une rue résidentielle. La rue n'est pas fermée, le stationnement n'est pas supprimé, et des aménagements de surface pour réduire la vitesse sont proposés par la Ville. Cette solution est probablement la plus satisfaisante, mais contrairement à la proposition rapide du département, elle a un coût pour la Ville et prendra un peu de temps pour être mise en place.

Vote

Pour: **1 AdG, 2 S, 2 Ve**

Contre: **3 L, 2 PDC, 2 R**

Abstentions: **1 UDC**

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des transports vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à déposer la pétition à titre de renseignement sur le bureau du Grand Conseil.

Annexe : complément d'information de l'OTC du 7 mai 2004

Pétition (1446)

pour une rue des Savoises véritablement piétonne

Dans le cadre du projet « les yeux de la ville », que nous tenons à saluer, le Département des constructions, de l'aménagement et de la voirie de la ville de Genève réalisera des aménagements éphémères dans des rues de Genève dont la rue des Savoises.

Ceci doit permettre aux habitants, aux usagers et aux piétons d'utiliser autrement l'espace ainsi libéré et de vivre des liens conviviaux que le passage des voitures rend impossibles.

Avant toute chose, nous tenons à exprimer notre soutien à cette initiative.

L'ALMA, Association des Amis de la Maison des Associations, les riverains ainsi que tous les signataires de cette pétition, demandent que la rue des Savoises soit transformée à l'issue de ces trois mois en une rue piétonne et non en une rue résidentielle comme le prévoit la Ville de Genève.

En effet, la rue des Savoises est une ruelle bordée d'immeubles d'habitation, de la Maison des Associations et les rez-de-chaussée de ces immeubles sont notamment affectés à des activités publiques.

D'autres part, le développement optimal des espaces extérieurs que pourraient animer tant les établissements publics que la Maison des Associations ne peut se réaliser que dans le cadre d'une rue réellement piétonne car le passage, même réduit de véhicules, de par le bruit qu'il occasionne et le danger qu'il représente, est un obstacle réel à l'occupation constructive de l'espace extérieur.

Par ailleurs, l'accès de la rue aux riverains et aux commerces doit être garanti.

L'ALMA et les signataires de cette pétition demandent au Grand Conseil de la République et au Conseil Municipal de la Ville de Genève de prendre toutes les mesures utiles pour que la rue des Savoises devienne piétonne à l'issue des trois mois d'essai de rue résidentielle soit :

- d'étudier rapidement la pertinence de cette demande ;
- d'évaluer les études déjà réalisées ;
- de débloquer les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

N.B. : 975 signatures

ALMA

*Amis de la Maison des
Associations*

c/o Maison des Associations

M. Giovanni Chicherio

M. Régis de Battista

15, rue des Savoises

1205 Genève

ANNEXE 1

De: Zuber Guillaume (DIAE)
Envoyé: vendredi, 7. mai 2004 15:17
À: Odier Jean-Marc (DEPUTE)
Cc: Burri Philippe (DIAE)
Objet: P 1446 - "Pour une rue des Savoises véritablement piétonne"
Monsieur le Député,

Nous sommes a même de vous apportez les réponses suivantes à vos questions :

1. Plan du secteur



savoises.pdf

2. L'inversion du sens de la circulation se fait sur la partie de la rue des Savoises depuis la sortie du passage Cabriol jusqu'au rond-point du boulevard Saint-Georges.

3. Le projet supprime définitivement 2 places payantes et une place livraison dans le passage Cabriol sur son côté droit (sens depuis le boulevard Saint-Georges), et provisoirement 5 places payantes dans la rue des Savoises situées à la sortie du passage. Ces suppressions sont demandées par le SIS afin de permettre à leurs véhicules de passer. Les 5 places supprimées dans la rue des Savoises seront rendues dès que la Ville de Genève aura effectué des avancées de trottoir à la sortie du passage Cabriol permettant le passage des véhicules d'urgence.

4. La requête a été faite le 29 septembre 2003, par courrier de la Fondation pour l'expression associative. Une seule opposition a été enregistrée à ce jour. La mesure est actuellement en vigueur par le biais d'un arrêté de 60 jours pris à titre d'essai en date du 12 mars 2004. Un arrêté définitif doit être pris dans les plus brefs délais.

5. Le coût des aménagements est pris en charge par la Ville de Genève. L'Etat de Genève ne prend à sa charge que le changement de signalisation. Le coût de cette opération s'élèvera à environ CHF 2'500.--.

6. Les habitants et commerçants du secteur C se voient attribuer des places dans les secteurs adjacents soit I ou H. Selon la Fondation des parkings à fin décembre 2003, le secteur H (+C) dispose de 1945 places en zone bleue, 730 places payantes "90 min" et 6 places payantes "30 min" pour 2'439 macarons habitants et 139 macarons sociétés délivrés, soit un ratio de 133 %. Le secteur I (+C) dispose de 1720 places en zone bleue, 630 places payantes "90 min" et 6 places payantes "30 min" pour 2'280 macarons habitants et 155 macarons sociétés délivrés, soit un ratio de 142 %.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume Zuber

ANNEXE 2

